

OFFICE DU NIGER

ZONE DE NIONO

PROJET URDOC

RAPPORT DE MISSION : Pierre Bulteau (Cirad-tera)

Du 14 /09 au 11/10/1999

URDOC	
BIBLIOTHEQUE	
N°	_____
Date:	/ /

Décembre, 1999

Rapport de mission
Pierre BULTEAU
14 septembre au 11 octobre 1999
Office du Niger URDOC Niono
Mali

1°) Objets et contexte de la mission

Démarré en janvier 1995 le projet URDOC se termine en 1999. Une seconde phase programmée pour commencer à partir du mois de juillet 1999 doit être engagée après la signature des différents documents contractuels de financement et de mise en œuvre. Le projet se trouve (début septembre 1999) dans une période de transition pour laquelle les ressources disponibles réduites ne semblent pas permettre d'aller au delà du 30 septembre 1999.

La mission devra permettre de clôturer le projet URDOC :

- Etablir un bilan financier au 30 septembre 99 de l'URDOC,
- Voir avec l'Office du Niger les dispositions, internes à l'URDOC, à prendre pour la période de transition,
- Finaliser les derniers documents de gestion administrative du projet.

2°) Déroulement de la mission

14.09	arrivée à Bamako, et départ pour Ségou
15.09	rencontre avec M. de la Croix (AFD), et DGA Office du Niger, arrivée à Niono
16 au 30.09	travaux avec Mlle Safiatou Santara secrétaire comptable urdoc réunion du Cadre de concertation maraîchage.
01 au 10.10	fin des travaux comptables, mise en forme définitive rapport 98, préparation du rapport 1999
11.10	rencontre à Ségou DGA et DADR Bamako, entretien M. de la Croix (AFD), entretien M. Bedu (MCAC)
12.10	réunion AFD, Mme Traoré et M. de la Croix réunion La Formule (dossier recrutement)
13.10	départ pour Montpellier via Conakry et Paris.

SYNTHESE

L'Objectif du travail était de vérifier les comptes et les écritures afin d'obtenir la cohérence des mouvements de fonds. Les documents de gestion du projet ont été exploités au mieux. Cet exercice met en évidence la nécessité de mettre en place dès le début d'URDOC 2 une bonne organisation administrative et comptable susceptible d'améliorer l'exécution des différentes tâches, et qui devra comprendre l'utilisation d'un logiciel comptable adapté dans le but d'effectuer les saisies comptables, les suivis et les contrôles comptables en temps réel.

Cette synthèse reprend les résultats obtenus à la suite de cette mission et développés dans le rapport.

1°- Bilan global du financement AFD pour URDOC du 01.01.1995 au 30.09.1999

Montant du financement des conventions		862.400.000 FCFA
Retail III	URDOC assistance Technique	240.000.000 FCFA
	URDOC projet	358.900.000 FCFA
	Total Retail III	598.900.000 FCFA
Molodo	URDOC assistance technique	130.400.000 FCFA
	URDOC projet	133.600.000 FCFA
	Total Molodo	264.000.000 FCFA

Engagements contrat assistance technique et PETF URDOC

Retail III	URDOC assistance technique	272.700.000 FCFA
	URDOC projet	326.200.000 FCFA
	Total Retail III	598.900.000 FCFA
Molodo	URDOC assistance technique	152.800.000 FCFA
	URDOC projet	111.200.000 FCFA
	Total Molodo	264.000.000 FCFA

Contrat assistance technique ON - CIRAD

Contrat 1994	240.000.000 FCFA
Avenant 1	163.100.000 FCFA
Avenant 2	22.400.000 FCFA

Décaissements et remboursements des avances sur financement AFD pour URDOC projet

<i>FCFA</i>	<i>Engagements</i>	<i>mémoires présentés</i>	<i>reliquats</i>
Retail III	326.200.000	320.670.214	1.529.789
Molodo	111.200.000	104.544.775	6.655.225

- Mémoires Retail III de 36 à 63 et de 66 à 68 (annexe 1 - 7).
- Mémoires Molodo 64 et 65, et 2 à 12.
- L'avance de 35.000.000 FCFA sur Retail III a été remboursée pour 35.013.214 FCFA. La totalité des mémoires 67 et 68 (12.812.513 FCFA et 18.539.850 FCFA); une partie du mémoire 66 : 4.101.953 FCFA (16.812.513 FCFA moins 12.710.560 FCFA encaissé par URDOC projet)

- L'avance de 20.000.000 FCFA sur Molodo sera remboursée en partie avec les mémoires 11 et 12 pour 10.345.075 FCFA (4.425.210 FCFA et 5.915.865 FCFA). Il restera à justifier 9.654.925 FCFA. Le reliquat de 6.655.225 FCFA ne le permettra pas. Cependant puisque URDOC projet n'a pas perçu de règlement des mémoires 11 et 12, et a effectivement encaissé sur le financement Molodo 114.199.700 FCFA (94.199.700 FCFA de mémoires et 20.000.000 FCFA d'avance), le reste de l'avance peut être soldé par la présentation d'un mémoire comprenant les dépenses engagées par URDOC projet estimées à 9.800.000 FCFA (frais de fonctionnement 3.000.000 FCFA et missions d'appui CIRAD 6.800.000 FCFA), l'URDOC projet réglant directement le CIRAD sur les fonds dont il dispose en banque (voir paragraphe 2.2 du rapport).
- En fait, le scénario précédent n'est pas retenu ; en effet l'Office du Niger et le chef de projet ont jugé nécessaire de maintenir au projet une équipe restreinte du 01.10.99 octobre jusqu'à la date de démarrage de URDOC phase 2. Une phase intermédiaire se poursuit donc à partir du 01.10.99 (voir paragraphe 3.3 rapport).

2°) Bilan financier URDOC projet, période 25 juin 98 au 30 septembre 99.

- Pour la période du 01.01.95 au 25.06.98 le bilan des comptes URDOC s'effectuait après l'encaissement du mémoire 63 et l'émission du dernier mémoire n° 66. Les situations de banque et de caisse ont été reprises pour la suite du projet. URDOC projet devait alors au Cirad 294.005 FCFA.
- Les comptes avec l'AFD pour cette période du 25.06.98 au 30.09.99, dépenses effectuées sur la caisse d'avance et mémoires encaissés et émis, s'équilibrent (-36.559 FCFA).
- Sur les mémoires encaissés URDOC projet doit 1.550.650 FCFA au CIRAD pour des factures payées par ce dernier.
- Sur le PETF 99, compte tenu du financement réellement disponible sur les fonds Molodo, les dépenses engagées sont supérieures de 6 millions (dépenses effectives 68,75 millions pour 62,7 disponibles). Toutefois 1,53 pourraient être récupérer sur Retail III (solde des décaissements effectués par rapport au financement engagé pour URDOC projet). Le déficit de financement serait ainsi de 4,5 millions.
- En 1999 URDOC projet a encaissé des recettes : subvention du CIRAD pour la réalisation de l'atelier « conseil de gestion pour les exploitations agricoles », 978.725 FCFA, et le résultat de l'exploitation agricole obtenu sur les parcelles d'essais de l'URDOC.
- Au 30.09.99 **le disponible en caisse et banque atteint 12.120.590 FCFA**, alors que le URDOC projet doit payer des dépenses faites au 30.09.99 : 3.000.000 FCFA pour des dépenses de fonctionnement, 6.800.000 FCFA pour le coût des missions d'appui 1999 du CIRAD et 2.852.028 FCFA pour une facture CIRAD non payée de 1998. **Ce disponible peut seulement permettre à l'URDOC projet de payer au CIRAD 8,35 millions** (1,55 de factures payées par le CIRAD et 6,8 de missions d'appui 1999), et **de payer ses propres dépenses de fonctionnement 3,0 millions**.
- La contrepartie du règlement de ces dépenses sera la présentation à l'AFD d'un mémoire (n° 13) d'environ 9.654.925 FCFA qui soldera l'avance effectuée sur le financement Molodo (20.000.000 FCFA).

3°) Prévisions de dépenses pour la période intermédiaire à partir du 1er octobre 99.

- Ces dépenses devront être financées sur le nouveau financement de URDOC2.
- Leur estimation est de 5,25 millions pour le fonctionnement de l'équipe minimale jusqu'au 31.12.99, aux quels s'ajoutent les factures non encore payés au CIRAD de 2.852.028 FCFA.

Les modalités des décaissements de l'AFD pourraient être un mémoire (n° 13) pour le fonctionnement d'URDOC projet au titre de remboursement de la caisse d'avance, et un mémoire pour les factures du CIRAD d'un montant de 9.652.028 FCFA, sur le financement URDOC 2.

Sommaire du rapport

index	intitulé	page
I	Bilan des comptes URDOC au 30.09.99	5
11	Travaux réalisés	5
111	Documents produits	
	Caisses mensuelles	
	Bilan des journaux de caisse	
	Relevés des opérations bancaires	
	Remarques relatives aux opérations de caisse et de banque	
112	Eléments de la situation au 30.09.99	8
	Financement AFD	
	Bilan Urdoc 1995-1999	
	Bilan URDOC 25.06.99 au 30.09.99.	
12	Situation du PETF 99	
13	Prévisions à partir du 01.10.99	
2	Situation de la trésorerie au 30.09.99	10
21	Disponible au 30.09.99	10
22	Schéma d'utilisation si fin du projet au 30.09	11
23	Hypothèse d'un phase intermédiaire jusqu'au 31.12.99	11

I Bilan des comptes URDOC au 30 septembre 1999

Les contrôles des documents de caisse et de banque effectués lors de la mission de Mme Brigitte Nésius-Dupin (rapport BND mission du 21.07 au 02.08.99 extraits annexe 2 - 2) avaient mis en évidence des erreurs dans les imputations des différentes pièces des journaux de banque et de caisse ainsi que des bilans dans les mouvements de fonds qui ne semblaient pas conformes à la réalité. Ces constats nous ont questionné et nous avons recherché les pièces qui étaient à la base de ces écritures afin d'effectuer des vérifications et d'avoir une cohérence de l'ensemble des documents de gestion.

1.1 Travaux réalisés :

La vérification des journaux de caisse de juin 1998 à septembre 1999 (enregistrement manuel et transcription informatisée), visait au contrôle de l'imputation chaque pièce selon la classification des dépenses et des recettes (différents types d'avance, factures à présenter dans les mémoires AFD, recettes diverses, autres dépenses), et à corriger les erreurs constatées.

1.1.1 Documents produits.

1.1.1.1 Caisses mensuelles de juin 1998 à septembre 1999 (16 caisses)

Observations sur les données.

Le travail a consisté à revoir la codification des dépenses et des recettes au niveau de la caisse pour obtenir une cohérence et une vérification en fin de chaque mois entre les nombreux mouvements entrées et sorties d'argent.

Les différences qui peuvent être relevées entre les données du rapport BND et les documents établis par le personnel comptable et le chef de projet résultent donc

- des corrections des erreurs d'enregistrement et aussi de transcription, en particulier tous les mouvements de caisse, entrées et sorties (avances et remboursements), lors de chaque opération de caisse ;
- les situations de caisse de fin de mois sont identiques.

1.1.1.2 Bilan des journaux de caisse.

Les recettes et les dépenses se ventilent en plusieurs postes (voir tableau page suivante)

Rubriques FCFA	Dépenses	Recettes
Approvisionnement banque		77.426.345
Avances à caisse URDOC par cirad-bulteau		4.889.100
Remboursement de URDOC à Cirad-Bulteau	3.994.100	
Avances à caisse URDOC par Y. Coulibaly		1.000.000
Remboursement de URDOC à Y. Coulibaly	1.000.000	
Avances par URDOC aux agents	10.228.165	
Remboursement par agents à URDOC		10.195.515
Retenu loyer agents		179.000
Paiement loyer pour agents	207.000	
Recettes projet		1.157.445
Dépenses sur fonds propres	618.145	
Avances M'Béwani	437.200	
Remboursement avances M'Béwani		195.120
Solde de caisse	8.139.590	
Report de caisse		10.479.215
Différences solde et en caisse (journal)	-92.925	

Deux matrices récapitulent par mois les dépenses et les recettes de journaux de caisse (annexe 1 - 1 et 1 - 2).

Points particuliers analysés

Le but de l'analyse des journaux de caisse et de banque étaient de trouver une cohérence entre les différents mouvements de fonds afin de faire ressortir l'équilibre entre les dépenses au titre du projet même et le paiement par mémoires par l'AFD.

Les journaux mensuels de caisse

Les différences de caisse entre le réel et le théorique proviennent d'erreurs d'écriture au niveau de la caisse. Le cumul des différences de caisse inexécutées sur la période de 06.98 à 09.99 atteint 92.925 FCFA en trop.

Avances et remboursements de caisse entre URDOC et CIRAD - Bulteau (annexe 1 - 3).

Documents : rapport BND, récapitulatif effectué par P. Bulteau, journaux de caisse. Afin de faciliter l'analyse au niveau de la caisse URDOC les mouvements entre CIRAD et Bulteau ont été regroupés.

Dans la caisse URDOC de janvier 99 (crédit 2 dans annexe 1 -1) l'avance de 1.000.000 CFA correspond à une avance faite par Y. Coulibaly remboursée le même mois par URDOC (débit 2, dans annexe 1 - 2). Les totaux dans les tableaux annexe 1 - 1, et 1 - 2 , *crédit 2 + 03* et *débit 2 - 03*, sont en accord avec l'état récapitulatif de P. Bulteau (annexe 1 - 3).

Dans le rapport BND l'avance (caisse URDOC) de 294.005 FCFA faite en juin 1998 correspond au dû de l'URDOC au CIRAD, résultat du bilan 1995-1998 des comptes CIRAD / URDOC, qui n'a pas été repris dans les mouvements de la période de 06.98 à 09.99. En juillet 98, l'avance faite à P. Bulteau est une avance faite pour payer des factures du CIRAD remboursées en septembre 98. Les différences des données entre le rapport BND et les journaux de caisse URDOC sont dues à des redressement d'imputations. Les mouvements de février à septembre 99 n'y sont pas relevés car ils s'équilibrent.

Ainsi, si l'on apporte les corrections de la non prise en compte du résultat du bilan 95/99 des comptes CIRAD / URDOC (294.005 FCFA) et de l'avance faite à P. Bulteau, le résultat du rapport BND, qui note un crédit CIRAD + Bulteau à l'URDOC de 803.495 FCFA, se trouve modifié à un crédit de 897.500 FCFA. Le résultats des données relevées dans les journaux de caisse et mouvements bancaires URDOC sont un débit de l'URDOC de 895.000 FCFA.

Sur ces dernières bases les comptes avances URDOC / CIRAD-Bulbeau ont été soldés par un versement de Bulbeau de 105.000 FCFA à URDOC, et un virement du compte URDOC au compte CIRAD de 1.000.000 FCFA. Le versement de Bulbeau n'apparaît pas dans la caisse de septembre, il sera effectué en octobre 99.

Il reste un dû de l'URDOC au Cirad de 294.005 FCFA.

Avances de l'URDOC aux agents du projet.

Il reste selon les comptes URDOC une somme de 32.650 FCFA non remboursée.

Avances M'Béwani

M'Béwani doit encore une somme de 242.080 FCFA à URDOC.

Loyers des agents payés à Office du Niger et retenues sur salaires.

28.000 FCFA n'ont pas été récupérés.

Opérations propres à URDOC.

Ces opérations concernent des services rendus par URDOC à des tiers ayant donné lieu à des encaissements, et concernent aussi l'exploitation de parcelles utilisées pour des essais. Le solde de ces opérations est positif de 539.300 FCFA.

Dépenses sur mémoires AFD

Les dépenses de caisses imputables aux mémoires à présenter à l'AFD sont de 78.640.465 FCFA.

1.1.1.3 Relevé des opérations Bancaires

Pour établir le bilan bancaire nous avons ventilé l'ensemble des opérations en débit et crédit des comptes (détails en annexe 1 - 4, 1 - 5 et 1 - 6).

Pour le crédit : le solde à la reprise du compte le 25.06.1998, les encaissements de mémoires AFD, les approvisionnements par versement en espèces, et les mouvements des comptes URDOC et CIRAD.

Pour le débit : les paiements aux fournisseurs par transfert et chèques, les approvisionnement de la caisse URDOC, les frais bancaires (intérêts et frais divers).

Analyse

- Les encaissements de mémoires AFD selon le relevé (détail en annexes) comprennent un encaissement de 978.725 FCFA qui n'est pas un versement de l'AFD (vérification faite le 12 octobre 99). Le total des encaissements n'est donc pas de 92.136.985 FCFA, mais de 91.158.260 FCFA. La différence pourrait correspondre à un versement du CIRAD (atelier « conseil de gestion » (confirmé après vérification faite auprès des services de gestion du CIRAD).
- Les règlements bancaires (chèques et transferts) à des fournisseurs imputables AFD cumulent 18.501.020 FCFA.
- Les frais bancaires relevés au 29.09.99 doivent être augmentés de 7.812 FCFA débités au 30 septembre 99. Soient un total de 72.715 FCFA.
- Les approvisionnements, recettes de la caisse URDOC (77.426.345 FCFA) correspondent aux 79.926.345 FCFA diminués de 2.500.000 FCFA (chèque 203382 encaissé en juin 98 positionné en report de caisse en juin 98).

1.1.1.4 Remarques relatives aux opérations de caisse et de banque.

Factures non reçues des fournisseurs et à payer

Ces factures concernent des dépenses effectuées avant le 30 septembre 99, électricité, téléphone, informatique et charges sociales INPS. L'estimation est faite pour un total de 3.000.000 FCFA. Il faut aussi rajouter les factures des missions d'appui effectuées par le Cirad en 1999, et une facture 1998 (travaux d'analyse de végétaux et documentation) non payées pour un montant total de 9.652.028 FCFA.

Mémoires à présenter au paiement de l'AFD

Les mémoires 11 et 12 complètent la présentation à l'AFD des dépenses de fonctionnement du projet à payer à l'URDOC. Les mémoires relatifs aux factures du Cirad seront envoyés dès l'arrêt définitif des comptes, toutes factures payées.

Factures payées avant le 25 juin 98 et encaissées sur mémoire après.

Ont été relevés des dépenses de formation pour 972.312 FCFA.

Factures encaissées par URDOC et payées par le CIRAD

Trois factures ont été payées par l'AFD à l'URDOC pour une somme de 1.526.980 FCFA, et qui sont dues par URDOC au CIRAD.

1.1.2 Différents éléments de la situation financière au 30 septembre 1999.

Cette situation est faite pour l'ensemble du projet depuis janvier 1995 au 30 septembre 1999.

1.1.2.1 Le financement de l'AFD 862,9 millions de FCFA

Le montant du financement de l'URDOC atteint 862,9 millions de FCFA qui sont utilisés pour une partie de 425,5 millions par le contrat d'assistance technique (marché de 1994 240.000.000 FCFA, et avenant n°1 de 1997 163.100.00 FCFA et avenant n°2 de 1999 22.400.000 FCFA), et pour l'autre partie de 437,4 millions par le projet URDOC lui même. Ce projet URDOC est financé pour 326,2 millions FCFA sur la convention Retail III ; et pour 111,2 millions FCFA sur le convention Molodo.

Les décaissements effectués par l'AFD

Au titre du financement du projet URDOC, hors assistance technique, les décaissements de l'AFD, après versement du mémoire 10, atteignent 418.869.914 F FCFA, auxquels s'ajoute l'avance de 20.000.000 FCFA faite au début de l'engagement de financement MOLODO. Les décaissements de l'AFD seraient supérieurs au financement si le contrat CIRAD devait être décaissé immédiatement (puisque les prestations sont terminées), et si l'URDOC justifiait l'avance reçue. Le total serait alors de 438.869.914 FCFA pour 437,4 millions possibles dépassement des décaissements de 1.469.000 FCFA).

Les discussions avec l'AFD Bamako ont conclu sur une impossibilité de régler immédiatement la totalité des factures qui seront présentées par le CIRAD.

Les mémoires URDOC en cours d'acheminement à l'AFD

Les mémoires 11 et 12 pour un total de 10.345.075 FCFA justifieront une partie de l'avance faite par l'AFD. Il restera à justifier 9.654.925 FCFA.

1.1.2.2 Bilan comptable URDOC 1995-1998 (détail en annexe 2 - 1)

A la fin juin 1998 le bilan comptable URDOC s'établissait de la manière suivante

Encaissements (crédit) par URDOC projet :

Ouverture de compte	5.000 FCFA
Caisse d'avance CFD	35.000.000 F
Compléments encaissements CFD	53.650 F
Mémoires encaissés	234.140.787 F
Opérations diverses	846.820 F
Chèque émis non tiré	2.242.842 F
Appro-caisse URDOC	2.500.000 F
Avance Cirad à URDOC	28.236.140 F

Dépenses (débit) par URDOC projet

Mémoires émis	234.194.437 F
Factures enregistrées mémoire 66 CFD	16.816.423 F
Frais bancaires	152.011 F
Opérations diverses	202.150 F
Appro caisse	2.500.000 F
Avance URDOC à Cirad	28.430.145 F

La caisse et la banque URDOC ont été reprises selon les soldes suivants :

Caisse 2.509.930 FCFA
Banque 17.107.385 FCFA

Les comptes (avances et divers) n'ont pas pu être analysés dans le détail et suivis par la suite. Le mémoire 66 prenait en compte les dépenses payées avant le 30 juin 1998 ; toutefois plusieurs factures pour un montant de 972.312 FCFA (erreurs non comprises) ont été incluses dans le mémoire 67.
L'URDOC restait redevable au Cirad de 294.005 FCFA.

1.1.2.3 Bilan URDOC période 25.07.98 au 30.09.99 comptes AFD

Pendant la période du 25.07.98 au 30.09.99 les dépenses d'URDOC projet imputables au financement AFD et les mémoires correspondants émis sont de façon globale cohérents. *La différence ne serait que de 36.559 FCFA ; elle n'a pas été reconstituée.*

Dépenses de caisse et de banque (imputables AFD)

Caisse URDOC	78.640.465 F
Chèques fournisseurs	17.009.800 F
Transferts fournisseurs	1.494.220 F
Total	97.144.485 F

Facturations à AFD

Mémoires émis du 25.06.98 au 30.09.99	99.704.036 F
Factures payées par URDOC avant 25.06.98 et décaissées sur le mémoire 67	972.312 F
Factures payées par Cirad et décaissées à l'URDOC	1.550.680 F
Total	97.181.044 F

1.2 Le PETF 1999 (en FCFA)

1.2.1 *Le financement disponible*

Le PETF 1999 est en principe uniquement financé sur la convention Molodo, puisque le financement Retail III est épuisé. Les décomptes des décaissements sur chaque financement donnent une situation légèrement différente.

Sur la convention Retail III

Le cumulé des décaissements, justification de l'avance comprise (jusqu'au mémoire 68, moins les mémoires 64 et 65 qui seront payés sur la convention Molodo), atteint 324.670.214 F pour 326,2 millions programmés. **Il conviendra de voir comment mobiliser la différence de 1.529.786 F.**

Sur le financement Molodo

Les dépenses 1998 imputées (mémoires 64 et 65, mémoires 02M, 03M, 04M) cumulent à 48,5 millions. Il reste donc 62,7 millions.

Ainsi sur les deux conventions le total des reliquats est estimé à 64,2 millions.

Le PETF élaboré pour le premier semestre 1999 a été établi pour un montant de **68,6 millions** qui ont été engagés. L'erreur d'estimation des reliquats disponibles sur Retail III et Molodo fut constatée en juillet 99.

1.2.2 *Les dépenses effectives et engagées (F CFA) au 30 septembre PETF 1999.*

- Les dépenses engagées sur le PETF 1999 sont celles qui sont présentées à partir du mémoire 5 de la convention Molodo. Il n'a pas été possible de cumuler les dépenses à partir des journaux de caisse et de banque.

Dépenses et mémoires présentés à l'AFD (mémoires 5 à 11)	56.098.158 F
--	--------------

Factures à venir et à présenter à AFD (prévisions à vérifier)	3.000.000 F
Factures du Cirad pour des prestations effectuées non payées	9.652.028 F
<i>Total</i>	<i>68.750.000 F</i>

- Le montant global des engagements est conforme au PETF.
- Les factures à venir pour des engagements avant le 30.09.99 comprennent :
 - Factures INPS 2.039.752 F
 - Factures téléphone et électricité 960.000 F.
- Les factures Cirad concernent :
 - Mission d'appui « programmation URDOC 2 » (Guy Faure)
N° 9.6.5054 3.700.000 F
 - Mission appui « bilan URDOC » (Brigitte Nésius-Dupin)
Devis 3.100.000 F
 - Facture 1998 non payée
Cirad n°1201/98 2.852.028 F

Le dépassement ou manque de financement, sur la base des 64,2 millions en principe disponibles, atteint 4,55 millions FCFA.

1.3 Prévisions de dépenses à partir du 01.10.1999

Le devis prévisionnel établi par la direction du projet en concertation avec l'Office du Niger, prévoit le fonctionnement d'une équipe minimale avec un coût de 1.750.000 FCFA par mois, selon le détail suivant.

Salaires brut charges sociales comprises		890.000 F
Chef de projet par intérim	500.000 F.	
Secrétaire	100.000	
Gardiens	150.000	
Charges INPS (18,6%)	140.000	
Fonctionnement		860.000 F
Véhicule	150.000	
Electricité / téléphone	300.000	
Papeterie	100.000	
Divers	110.000	
Stagiaires	200.000	

Sur cette base, les dépenses prévisionnelles à partir du 1^{er} octobre 1999 et selon la date effective de la fin du projet cumuleront :

Au 15.11.99	2.625.000 F
Au 30.11.99	3.500.000 F
Au 31.12.99	5.250.000 F.

II Situation de la trésorerie au 30 septembre 1999

2.1 Disponible au 30.09.99

en caisse 170.305 FCFA

en banque	11.950.285 FCFA
Total	12.120.590 FCFA

2.2 Schéma d'utilisation si fin de projet au 30.09.99

• Règlement des dépenses engagées avant le 30.09.99	3.000.000 FCFA
• Règlement des factures CIRAD missions d'appui 1999	6.800.000 FCFA
Ces règlements feront l'objet d'un mémoire n° 13 afin de Justifier le solde de la caisse d'avance.	
• Règlement des dettes de l'URDOC au CIRAD	1.519.959 FCFA
Solde théorique après ces règlements	800.991 FCFA

Il reste à régler la facture CIRAD 1201/98 de 2.852.028 FCFA. Ce dernier chiffre est inférieur au déficit de financement estimé à 4,55 millions FCFA ; en effet le projet a en recettes 1.518.025 FCFA provenant d'une aide du CIRAD (978.725 FCFA) à l'organisation de l'atelier conseil de gestion (mars 1999) et des recettes de produits des parcelles d'essais (539.300 FCFA).

2.3 Hypothèse d'un phase intermédiaire jusqu'au 31.12.99

Le schéma précédent ne s'applique plus. La justification du solde de l'avance de caisse se fait par un mémoire n°13 d'un montant de 9.654.925 FCFA qui pourra comprendre :

- Les dépenses engagées avant le 30.09,
- Les dépenses relatives à l'équipe de la phase intermédiaire du 01.10 au 31.12.99.

Les factures du CIRAD pour un montant de 90652.028 FCFA pourraient comme le principe en a été évoqué être présenté sur URDOC 2.

La fermeture du compte bancaire du projet s'effectuera selon les procédures habituelles qui demandent toutefois à être précisées et formalisées.

25.11.1999

Annexe 1

- 1 Recettes de caisse
- 2 Dépenses caisse
- 3 Récapitulatif des mouvements d'avance et de remboursement entre URDOC et Cirad- Bulteau
- 4 Bilan bancaire du 25.06.98 au 24.09.99
- 5 Mouvements entre les comptes Urdoc et Cirad.
- 6 Recettes mémoires AFD et encaissement.
- 7 Récapitulation des mémoires par financement alloué à URDOC projet.

recap

RECETTE CAISSE

Norm des comptes	Solde en fin de mois	Approv caisse	Avance à	Remb avances	Remb avance à	Retenu	Remb avances	Remb des frais	Fonds propres	Vérification pour les recettes
		per Banque	le CIRAD	diverses aux agents	Bulleau par caisse URDOC	loyer agents sur le salaire	à MBéwani	de téléphone utilisé par d'autres personnes	de l'URDOC	
Imputation	Crédit	Crédit 1	Crédit 2	Crédit 02	Crédit 03	Crédit 10	Crédit 11	Crédit 12	Crédit 100	Crédit
jun-99	2 509 930	700 000	0	0	0	0	0	0	0	3 209 930
juillet 98	175 500	7 777 875	150 000	860 500	200 000	14 000	0	0	0	9 177 875
aoû-98	299 395	5 100 000	400 000	924 550	0	14 000	0	0	0	6 737 945
sep-98	575 920	2 000 000	1 714 100	1 433 715	20 000	14 000	0	0	0	5 757 735
oct-98	753 905	8 000 000	1 000 000	825 750	0	14 000	0	0	0	10 593 655
nov-98	380 435	6 400 000	300 000	432 000	0	14 000	0	0	0	7 526 435
Decembre 98	909 300	7 097 850	300 000	600 000	0	14 000	0	0	0	8 821 150
jan-99	886 235	4 500 000	1 000 000	800 000	20 000	14 000	0	0	0	7 220 235
fév-99	580 775	4 500 000	0	906 000	0	0	0	75 000	747 480	6 808 255
mar-99	865 440	9 200 000	0	276 000	0	28 000	0	0	0	10 368 440
avr-99	70 390	5 200 000	0	1 492 750	130 000	14 000	55 920	0	32 500	6 995 580
mai-99	1 109 200	3 500 000	0	291 500	0	14 000	0	22 525	70 375	5 007 600
jun-99	158 060	6 050 000	500 000	765 000	0	14 000	78 500	30 940	48 625	7 645 125
juil-99	788 580	2 500 000	0	172 000	65 000	11 000	41 700	0	130 000	3 708 280
août 99	309 680	2 900 000	0	417 750	90 000	0	19 000	0	0	3 736 430
sep-99	106 470	2 000 820	0	100 000	0	0	0	0	0	2 207 290
Total	10 479 215	77 426 345	5 364 100	10 195 515	525 000	179 000	195 120	128 485	1 028 880	105 521 740

**RECAPITULATIF des mouvements d'avance et de remboursement
entre URDOC et Cirad-Bulteau**

caisse urdoc				
FCFA	URDOC à CB	CB à URDOC	pièces	
mois				
juin-98	200000	0	p 3	
juil-98	214100	200000	p 166, 57	
	50000	50000	p 95, 88	
		100000	p 73	
août-98	20000	400000	p 70, 123, 68	
	55000		p 125	
sept-98	50000	214100	p 9, 15	
		20000	p 16, 17	
		1500000	p 33	
oct-98	2000000	1000000	p 97, 98, 99, 100	
nov-98	300000	300000	p 52, 14	
déc-98	300000	300000	p 51, 12	
janv-99	20000	20000	p 16, 98	
févr-99	0	0		
mars-99	10000	0	p 48	
avr-99	120000	130000	p 36,37, 46, 50, 128,129, 130	
mai-99	0	0		
juin-99	565000	500000	p 95, 96	
juil-99		65000	p 2	
août-99	90000	90000	p 17, 10	
			régularisation effectuée septembre 99 par versement	
	3994100	4889100	de Bulteau de 105000 FCFA à la caisse	
solde	895000	0	et versement de banque URDOC à banque Cirad	
	4889100	4889100	de 1000000 FCFA	

caisse cirad			
	bult à cirad	cirad à bult	
septembre	1000000		p 1
octobre	500000	1500000	p 13, 7
		500000	p 21
novembre		500000	p 4
	1500000	2500000	régularisation effectuée en septembre 99
solde	1000000		par virement banque urdoc à banque cirad
	2500000	2500000	

Le 28 septembre 1999

Pierre Bulteau

BILAN BANCAIRE DU 25/06/98 au 24/09/99

Libellé	Dépenses	Recettes
Solde au 25/06/98		16 963 385
Transfert de fonds aux fournisseurs du 25/06/98 au 23/09/99	1 491 220	
Intérêts bancaires du 25/06/98 au 23/09/99	55 903	
Frais informatiques du 25/06/98 au 23/09/99	7 500	
Règlement fournisseurs par chèque du 25/06/98 au 23/09/99	17 009 800	
Approv caisse URDOC par chèques et par espèces	79 926 345	2 350 000
Mouvement du compte 1276 - 1277 et 1626 et 1627	11 406 633	10 406 633
Approvisionnement du compte 1276 URDOC-RETAIL et 1626 URDOC MOLODO par les mémoires		92 136 985
Solde bancaire au 24/09/99	11 958 107	
Frais de fermeture du compte 1276 URDOC -RETAIL	1 500	
TOTAL	121 857 008	121 857 003

sur le relevé de banque une erreur de transcription de 5 Fchèque n°289533

-5

Niono, le 27/09/1999

Mouvement du compte CIRAD et de l'URDOC du 25/06/98 au 23/09/99

N° chque	imp LIBELLE	Débit	RECETTE M
	2 virement du compte 1276 URDOC - avance à URDOC		4 000 000
	2 virement pour le compte 1277 CIRAD SAR - remb avance	1 500 000	
	2 Virement pour solder le compte 1276 - avance à bque URDOC		406 633
	2 Virement pour le compte 1277 -remb avance pour solder le compte 1276	406 633	
	2 Virement pour le compte 1277 - virement interne	2 500 000	
	2 virement interne - avance à bque URDOC par le compte CIRAD		2 000 000
289527	2 Règlement avance CIRAD 1277	2 000 000	
289451	2 Virement du compte 1627		4 000 000
289555	2 Virement pour le compte 1627 - remb avance à la Bque 1626	4 000 000	
289558	2 virement pour le compte 1627 - remb avance cirad faite à caisse URDOC	1 000 000	
		11406633	10406633

Récapitulation des mémoires par financement alloué à URDOC projet

		RETAIL III		MOLODO	
montant du financement		326 200 000		111 200 000	
FCFA	mémoires			mémoires	
	36	17 380 474		2	6 573 872
	37	8 527 576	25 908 050	3	4 100 000
	38	15 605 483	41 513 533	4	6 135 745
	39	9 642 553	51 156 086	5	9 532 645
	40	3 896 416	55 052 502	6	8 354 430
	41	4 906 400	59 958 902	7	5 808 995
	42	9 302 102	69 261 004	8	8 605 743
	43	6 953 529	76 214 533	9	4 257 250
	44	11 699 689	87 914 222	10	9 179 020
	45	10 654 720	98 568 942	11	4 429 210
	46	2 062 811	100 631 753	12	5 915 865
	47	13 670 196	114 301 949	64	17 452 000
	48	3 622 000	117 923 949	65	14 200 000
	49	11 135 544	129 059 493		
	50	4 140 250	133 199 743		104 544 775
	51	9 284 000	142 483 743		
	52	6 558 294	149 042 037		
	53	6 446 199	155 488 236		
	54	10 513 565	166 001 801		
	55	2 400 000	168 401 801		
	56	9 988 101	178 389 902		
	57	12 590 971	190 980 873		
	58	12 542 003	203 522 876		
	59	18 340 414	221 863 290		
	60	3 986 200	225 849 490		
	61	18 686 681	244 536 171		
	62	20 600 496	265 136 667		
	63	11 809 773	276 946 440		
	64		276 946 440		
	65		276 946 440		
	66	16 812 513	293 758 953		
	67	12 371 411	306 130 364		
	68	18 539 850	324 670 214		
		324 670 214			

Annexe 2

1. Bilan comptable Urdoc 1995-1998
2. Extraits du rapport de mission Mme Brigitte Nésius-Dupin

BILAN COMPTABLE URDOC 1995 - 1998

date	nature opération	débit	crédit	crédit - débit
24/01/95	ouverture du compte		5 000	5 000
28/03/95	approvisionnement caisse d'avance		35 000 000	35 005 000
12/05/95	mémoire N°36	17 380 474		17 624 526
28/08/95	approvisionnement mémoire N° 36		17 380 474	35 005 000
25/09/95	mémoire N°38	15 605 483		19 399 517
26/10/95	approvisionnement mémoire N° 38		15 605 483	35 005 000
13/09/95	mémoire N°39	9 642 553		25 362 447
30/11/95	approvisionnement mémoire N°39		9 642 553	35 005 000
31/10/95	mémoire N°42	9 302 102		25 702 898
28/12/98	mémoire N°43	6 953 529		18 749 369
23/04/96	approvisionnement mémoire N° 42 et 43		16 255 631	35 005 000
14/03/98	mémoire N°44	11 689 689		23 315 311
25/06/96	approvisionnement mémoire N° 44		11 699 689	35 015 000
06/06/96	mémoire N°45	10 654 720		24 360 280
21/08/96	approvisionnement mémoire N° 45		10 654 720	35 015 000
21/06/96	mémoire N° 47	13 670 196		21 344 804
13/09/96	approvisionnement mémoire N° 47		13 670 196	35 015 000
28/08/96	mémoire N° 49	11 169 194		23 845 806
18/12/96	approvisionnement mémoire N° 49		11 135 544	34 981 350
	non rembourser pas la CFD mém 49		33 650	34 981 350
				35 015 000
23/09/96	mémoire N° 52	6 558 294		28 456 706
17/01/97	approvisionnement mémoire N° 52		6 558 294	35 015 000
01/09/96	mémoire N° 53	6 446 199		28 568 801
24/12/96	mémoire N° 54	10 513 565		18 055 236
27/03/97	approvisionnement mémoire N° 53 et 54		16 979 764	35 035 000
	non remboursé par la CFD mém		20 000	35 035 000
				35 055 000
13/02/97	mémoire N°56	9 988 101		25 066 899
19/05/97	approvisionnement mémoire N° 56		9 988 101	35 055 000
21/04/97	mémoire N°57	12 590 971		22 464 029
27/06/97	approvisionnement mémoire N° 57		12 590 971	35 055 000
01/08/97	mémoire N°58	12 542 003		22 512 997
08/10/97	approvisionnement mémoire N°58		12 542 003	35 055 000
07/11/97	mémoire N°59	18 340 414		16 714 586
09/01/98	approvisionnement mémoire N° 59		18 340 414	35 055 000
12/12/97	mémoire N°61	18 686 681		16 368 319
06/03/98	approvisionnement mémoire N° 61		18 686 681	35 055 000
23/02/98	mémoire N° 62	20 600 496		14 454 504
29/04/98	approvisionnement mémoire N° 62		20 600 496	35 055 000
15/04/98	mémoire N°63	11 809 773		23 245 227
05/06/98	approvisionnement mémoire N° 63		11 809 773	35 055 000
	frais bancaire divers (voire détail)	138 066		34 916 934
	SGE 4819 du 20/10/95	13 945		34 902 989
	factures enregistrées	16 816 413		34 902 989
				18 086 576
	avances diverses	2 572 887		18 086 576
				15 513 689
	avance caisse au 29/06 sur facture justifié	92 150		15 513 689
	frais de mission 024MC98	5 000		15 421 539
				15 416 539
	avance frais de mission de mamou en mémoire		50 000	15 416 539
				15 466 539
	avance RD facture non remboursé	105 000	105 000	15 466 539

date	nature opération	débit	crédit	crédit - débit
	avance facture informatique 19/02/97		441 820	15 908 359
	avance RD KIT sérologique		250 000	16 158 359
				16 158 359
				16 158 359
29/06/98	chèque émis non tirés		1 242 842	17 401 201
	chèque de caisse	2 500 000	2 500 000	17 401 201
				17 401 201
	avance du CIRAD à l'URDOC		28 136 140	45 537 341
	avance de l'URDOC au CIRAD	28 430 145		17 107 196
	TOTAL	284 818 043	301 925 239	17 107 196

sur relevé joint **reliquat banque au 25/06/98** **14 463 385**
 bilan caisse **état de caisse au 25/06/98** **2 509 930**
 total banque + caisse

Total - (banque+ caisse) **133 881**

chèque émis non tirés	Montant	N°
18/6/98 INPS	1 242 842	203 380

BILAN COMPTABLE URDOC 1995 - 31 juin 1998

frais bancaire		avance diverse					
date	rubrique	Fcfa	tot/rub	date	rubrique	Fcfa	tot/rub
19/05/95	frais informatique	750			avance sur salaire traore	126 000	
04/09/95	frais informatique	750			avance plombier	300 000	
09/10/95	frais informatique	750			avance burkina formation Kongotigui	1 000 000	
01/12/95	frais informatique	750			avance réhabilitation logement YC	6 500	
31/03/96	frais informatique	750			avance sur salaire youssour	327 312	
30/06/96	frais informatique	750			avance IPR deuxième tranche	16 375	
30/09/96	frais informatique	750			facture plombier case stagiaire	200 000	
31/12/96	frais informatique	750			première avance Dolique IER	160 000	
30/09/97	frais informatique	750	10 600		deuxième avance dolique IER	150 000	
31/12/97	frais informatique	750			avance réhabilitation agent YC	150 000	
31/03/98	frais informatique	1 500			avance sur salaire YC	9 000	
12/04/98	dossier découvert	20 000	20 000		avance loyer safi	60 000	
01/06/98	intérêt du 1/04/96 au 31/04/9	6 730			avance frais de mission marthe diallo		2 672 887
01/04/97	intérêt du 31/12/96 au 31/03	18 546					
30/09/97	intérêt du 30/09/97 au 30/09/	872					
01/01/98	intérêt du 30/09/97 au 31/12	33 183					
31/03/98	intérêt	54 135					
			113 468				
31/12/98	confection chèque	2 000			facture à enregistrer		
31/12/98	confection chèque	300			Sekou deou	7 000	
31/07/97	confection 2 chèquiers	2 000			Auto reverse	1 000	
31/07/97	confection 2 chèquiers	300			Ets coulibaly et frères	10 600	
			4 600		Nissan	400	
					Nissan	400	
			138 068		ef oil Niono	11 000	
					MTTM	2 500	
					matky stampare	1 750	
					lassana	3 500	
					station shele	10 000	
					shefi fetuve	10 000	
					Adrama dikio	750	
					Dramane Dicko	350	
					Abdoulaye traore	1 000	
					modibo traire	400	
					Tidjani djoji	750	
					mamoutou guindo	1 500	
					langara cheick	3 500	
					Fankete coulibaly	350	
					alassane oudrongo	5 000	
					ef oil Kala	8 250	
					bebasby	1 350	
					coulibaly	5 300	
					Ibrahlm traore	5 500	
							82 150

ETAT DE LA CAISSE URDOC DU 30/06/98 AU 30/06/99 (Fcfa)

MOIS	DEPENSES	RECETTES	SOLDES	COMMENTAIRES
Report 29/06/98			2 509 930	
Fin Juin 98	3 104 910	3 209 930	105 020	Erreur d'addition de -1 000 Fcfa sur les dépenses En caisse au 30/06 175 500 soit + 70 480 inexpliqués
juil-98	8 876 785	9 163 675	286 890	En caisse au 31/7 299 395 Fcfa soit + 12 505 inexpliqués. Erreur de saisie de - 3 470 Fcfa/pièces
août-98	6 123 505	6 698 945	575 440	En caisse 575 920 Fcfa soit + 480 inexpliqués
sept-98	3 915 115	4 668 540	753 425	En caisse 753 905 Fcfa soit + 480 de 08/98
oct-98	10 007 100	10 368 905	361 805	En caisse 380 435 Fcfa soit + 18 630 inexpliqués
nov-98	6 531 770	7 370 435	838 665	En caisse 909 300 Fcfa soit + 70 635 inexpliqués
déc-98	7 815 900	8 702 150	886 250	En caisse 886 235 Fcfa soit - 15 inexpliqués
janv-99	6 155 460	6 736 235	580 775	En caisse 580 775 Fcfa
févr-99	5 667 815	6 533 255	865 440	En caisse 865 440 Fcfa
mars-99	10 115 050	10 185 440	70 390	En caisse 70 390 Fcfa
avr-99	5 838 360	6 947 560	1 109 200	En caisse 1 109 200 Fcfa
mai-99	4 717 540	4 875 600	158 060	En caisse 158 060 Fcfa
juin-99	6 841 545	7 630 125	788 580	EN CAISSE au 30/06/99 - 788 580 Fcfa

DONT VENTES :

Pommes de Terre
Riz

151 600
747 480

TOTAL (FCFA)

898 980

ETAT DES MOUVEMENTS FINANCIERS ENTRE URDOC et P. BULTEAU et URDOC et CIRAD

SUR CAISSE :

MOIS	URDOC/BULTEAU		URDOC/CIRAD	
	AVANCES FAITES PAR P. BULTEAU AU PROJET Crédit URDOC (03)	AVANCES FAITES A P. BULTEAU PAR LE PROJET Débit URDOC (03)	AVANCES FAITES PAR COMPTE CIRAD AU PROJET Crédit URDOC (2)	AVANCES FAITES A CIRAD PAR LE PROJET Débit URDOC (2)
Solde au 30/06/98				294 005,00 F
juil-98	200 000,00 F	211 600,00 F 50 000,00 F	100 000,00 F 50 000,00 F	
	200 000,00 F	261 600,00 F	150 000,00 F	294 005,00 F
août-98		15 000,00 F 5 000,00 F 55 000,00 F	400 000,00 F	
		75 000,00 F	400 000,00 F	
sept-98	164 100,00 F 50 000,00 F 5 000,00 F 15 000,00 F	50 000,00 F	1 500 000,00 F	
	234 100,00 F	60 000,00 F	1 500 000,00 F	
oct-98			1 000 000,00 F	2 000 000,00 F
			1 000 000,00 F	2 000 000,00 F
nov-98			300 000,00 F	300 000,00 F
			300 000,00 F	300 000,00 F
déc-98			300 000,00 F	300 000,00 F
			300 000,00 F	300 000,00 F
janv-99	20 000,00 F	20 000,00 F		
	20 000,00 F	20 000,00 F		
Totaux au 30/06/99	454 100,00 F	406 600,00 F	3 650 000,00 F	2 894 005,00 F
Solde au 30/06/99	47 500,00 F		765 995,00 F	

SUR BANQUE :

Comptes CIRAD n° 1277 puis 1627
Comptes projet n° 1276 puis 1626

DATES		1277/1627 à 1276/1626 Crédit URDOC	1276/1626 à 1277/1627 Débit URDOC
26/10/98		4 000 000,00 F	
02/11/98			1 500 000,00 F
19/11/98		406 633,00 F	406 633,00 F
19/11/98			2 500 000,00 F
26/01/99		2 000 000,00 F	
11/05/99			2 000 000,00 F
14/06/99		4 000 000,00 F	
		10 406 633,00 F	6 406 633,00 F
SOLDE		4 000 000,00 F	

Annexe 3

Passation de service au 10 octobre 1999

Pierre BULTEAU

OFFICE DU NIGER
Zone de Niono

Unité de Recherche Développement
Observatoire du Changement

URDOC

BP 11 Niono
région de Segou MALI
TEL/FAX : (223) 35 21 27 ou 35 20 12
urdoc@datatech.toolnet.org

10 oct., 99

Passation de service au 10 octobre 1999

Documents relatifs aux situations comptables et financières.

Financement global de l'URDOC 1995-1999

Situation des mémoires AFD et décaissements

Financement Molodo pour URDOC projet

Situation de la trésorerie du projet

Prévision de trésorerie d'octobre à septembre 1999

10/10/1999

FINANCEMENT global de l'URDOC 1995-1999

Projet et Assistance Technique
données au 1er janvier 1999

Convention de finan. FCFA	total prévu	Marché AT et avenants	Projet URDOC
RETAIL III			
<i>URDOC projet</i>	358 900 000		326 200 000
<i>Assistance technique</i>	240 000 000	272 700 000	
total RETAIL III			
MOLODO			
<i>URDOC projet</i>	133 600 000		133 600 000
<i>Assistance technique</i>	130 400 000	130 400 000	
total MOLODO			
Total	862.900.000	403.100.000	459.800.000

sur les 133,6 millions FCFA du financement de Molodo
affecté au projet URDOC 42,6 était décaissé au titre du PETF 1998

Le PETF 99 pour un exercice allant du 01,01,99 au 30,06,99
a engagé 68,6 millions FCFA et 22,4 millions pour l'assistance technique

Le financement affecté à l'assistance technique est donc de 425,5 millions
Celui destiné à URDOC projet de 437,4 millions.

Situation des mémoires AFD

N° Mémoire URDOC	Montant URDOC	Cumul URDOC	Montant AFD	Cumul AFD
Mém36/URDOC	17 380 474	17 380 474	17 380 474	17 380 474
Mém37/URDOC	8 527 576	25 908 050	8 527 576	25 908 050
Mém38/URDOC	15 605 483	41 513 533	15 605 483	41 513 533
Mém39/URDOC	9 642 553	51 156 086	9 642 553	51 156 086
Mém40 AFD		51 156 086	3 896 416	55 052 502
Mém41/URDOC	4 906 400	56 062 486	4 906 400	59 958 902
Mém42/URDOC	9 302 102	65 364 588	9 302 102	69 261 004
Mém43/URDOC	6 953 529	72 318 117	6 953 529	76 214 533
Mém44/URDOC	11 699 689	84 017 806	11 699 689	87 914 222
Mém45/URDOC	10 654 720	94 672 526	10 654 720	98 568 942
Mém46/URDOC	2 062 811	96 735 337	2 062 811	100 631 753
Mém47/URDOC	13 670 196	110 405 533	13 670 196	114 301 949
Mém48/URDOC	3 622 000	114 027 533	3 622 000	117 923 949
Mém49/URDOC	11 169 194	125 196 727	11 135 544	129 059 493
Mém50/URDOC	4 140 250	129 336 977	4 140 250	133 199 743
Mém51/URDOC	9 284 000	138 620 977	9 284 000	142 483 743
Mém52/URDOC	6 558 294	145 179 271	6 558 294	149 042 037
Mém53/URDOC	6 446 199	151 625 470	6 446 199	155 488 236
Mém54/URDOC	10 513 565	162 139 035	10 513 565	166 001 801
Mém55/URDOC	2 400 000	164 539 035	2 400 000	168 401 801
Mém56/URDOC	9 988 101	174 527 136	9 988 101	178 389 902
Mém57/URDOC	12 590 971	187 118 107	12 590 971	190 980 873
Mém58/URDOC	12 542 003	199 660 110	12 542 003	203 522 876
Mém59/URDOC	18 340 414	218 000 524	18 340 414	221 863 290
Mém60/URDOC	3 986 200	221 986 724	3 986 200	225 849 490
mém61/URDOC	18 686 681	240 673 405	18 686 681	244 536 171
Mém62/URDOC	20 600 496	261 273 901	20 600 496	265 136 667
Mém63/URDOC	11 809 773	273 083 674	11 809 773	276 946 440
Mém64/URDOC	17 452 000	290 535 674	17 452 000	294 398 440
Mém65/URDOC	14 200 000	304 735 674	14 200 000	308 598 440
Mém66/URDOC	16 812 513	321 548 187	16 812 513	325 410 953
Mém67/URDOC	12 371 411	333 919 598	12 371 411	337 782 364
Mém68/URDOC	18 539 850	352 459 448	18 539 850	356 322 214
Mémoire 02 Mo	6 573 872	359 033 320	6 573 872	362 896 086
Mémoire 03 Mo	4 100 000	363 133 320	4 100 000	366 996 086
Mémoire 04 Mo	6 135 745	369 269 065	6 135 745	373 131 831
Mémoire 05 Mo	9 532 645	378 801 710	9 532 645	382 664 476
Mémoire 06 Mo	8 354 430	387 156 140	8 354 430	391 018 906
Mémoire 07 Mo	5 808 995	392 965 135	5 808 995	396 827 901
Mémoire 08 Mo	8 605 743	401 570 878	8 605 743	405 433 644
Mémoire 09 Mo	4 257 250	405 828 128	4 257 250	409 690 894
Mémoire 10 Mo	9 179 020	415 007 148	9 179 020	418 869 914
Mémoire 11 Mo	4 429 210	419 436 358	4 429 210	423 299 124
Mémoire 12 Mo	5 915 865	425 352 223	5 915 865	429 214 989

TOTAL 425 352 223 429 214 989

différence décaissement. 3 862 766 FCFA

financement total disponible pour URDOC projet

43740000

décaissements effectués et à faire

429214989

reste à décaisser

8185011

FCFA -

FINANCEMENT MOLODO
URDOC Projet

Sur les 133,600,000 FCFA affecté à URDOC projet
 22,400,000 FCFA sont engagé selon l'avenant n°2 du contrat AT

Situation de la convention Molodo pour URDOC projet

Convention	total	mém.	Émis	solde
URDOC pr	1 11 200 000			
Assistance	152 800 000			
65			14 200 000	97 000 000
66			17 452 000	79 548 000
2			6 573 872	72 974 128
3			4 100 000	68 874 128
4			6 135 735	62 738 393
5			9 532 645	53 205 748
6			8 354 430	44 851 318
7			5 808 995	39 042 323
8			8 605 743	30 436 580
9			4 257 250	26 179 330
10			9 179 020	17 000 310
11			4 429 210	12 571 100
12			5 915 861	6 655 239
			104 544 761	

1 avance versée 20 000 000 FCFA

Le dernier mémoire payé par AFD à URDOC est le mémoire 10

Les mémoires 11 et 12 pour un montant de 10,345,071 FCFA
 remboursent une partie de l'avance

Il restera alors 9,654,925 FCFA à rembourser soit

2,999,686 FCFA à rembourser de trop perçu.

2 Cette somme de 1,999,686 peut être considérée comme une dette de URDOC à AFD

3 Le solde du présent décompte présente une différence avec la situation des mémoires AFD
 qui donne 8,185,011 FCFA de fonds disponible après le mémoire 12.

Situation de la trésorerie du projet

1 Recettes versements AFD (FCFA) au titre des dépenses de la période

mémoires	émission URDOC	versement AFD	
67	12371411	0	remboursement avance
68	18539850	0	remboursement avance
1	0	20000000	avance
2	6573872	6573872	1998
4	6135745	6135745	1998
5	9532645	9532645	1999
6	8354430	8354430	1999
7	5808995	5808995	1999
8	8605743	8605743	1999
9	4257250	4257250	1999
10	9179020	9179020	1999
11	4429210		1999
12	5915865		1999
versement			978725 objet inconnu
	99704036	78447700	

2 dépenses sur la période du 25 juin 1998 au 30 septembre 1999

banque chéq	17009800
banque trans	1494220
caisse	78640465
total	97144485

3 mémoires émis sur la période du 25 juin 1998 au 30 septembre 1999

factures payées par cirad et remboursées par AFD à URDOC dues au cirad	99704036
factures payées par URDOC avant 25 juin 98 et remboursées par AFD mémo 67	1550680
	972312

4 différence entre mémoires émis et dépenses enregistrées

36559

5 situation du financement PETF 1999

disponible au 01,01,1999 niveau URDOC	68601316
réel disponible au niveau AFD	64738550
versement mémoires 1999 par AFD	45738083
avances à rembourser	20000000
mémoires présenté non payés par AFD	10345075
factures à venir non payés par AFD	3000000
factures cirad à payer par le projet	9652021
total dépenses 1999	68735179
déficit de financement	-3996629

6 Fonds disponibles au 1er octobre 1999 et utilisation possible

en banque	11958107
en caisse	170305
total	12128412

les mémoires 11 et 12 émis remboursent une partie de l'avance, reste à rembourser 9654925
 les factures à venir non payées et les factures cirad à payer couvrent le reste de l'avance due
 si les factures cirad 6800000 FCFA sont présentées au règlement à l'AFD
 le solde de l'avance peut être remboursé en final par URDOC

Situation de la trésorerie du projet

7 Proposition de maintien de l'équipe restreinte

Equipe restreinte

Chef de projet par intérim
une secrétaire
trois gardiens

coûts de fonctionnement

Personnel charges sociales comprises	1000000
Fonctionnement	500000
Stagiaires	250000
total mensuel	1750000

le déficit de financement s'accroît de 1,750,000 FCFA chaque mois et atteint

fin octobre	2,900,000 FCFA
fin novembre	4,650,000
fin décembre	6,400,000

ce qui amène à envisager une prise en charge sur URDOC 2 de ces montants aux quels s'ajoutent deux factures d'un montant total de 2,852,028 FCFA impayés depuis 1998.

Les dépenses a couvrir par URDOC 2 seraient au minimum de 5,700,000 FCFA et au maximum de 9,300,000 FCFA

8 Schéma de financement avant le démarrage de URDOC 2

le disponible financier en banque et caisse URDOC est de 12,128,412 FCFA
l'équipe restreinte fonctionne jusqu'au démarrage d'URDOC 2 avec ce financement sur les bases du coût mensuel de 1,750,000 FCFA
en fin de période intermédiaire les dépenses effectuées à partir du 1er octobre augmentées des factures impayées antérieures au 1er octobre font l'objet d'un dernier mémoire payable sur le financement actuel de l'URDOC l'avance de 20 millions est remboursée
les factures dues au cirad sont alors présentées sur URDOC 2

10/10/1999

Prévisions de trésorerie de octobre à septembre 1999

Prévisions de trésorerie à partir du 1er octobre 1999

Ressources disponibles (banque + caisse) URDOC	12128412 FCFA
Factures à payer engagement avant 1er octobre 99 ces factures comprennent l'INPS 3ième tr	3000000
Dépenses équipe restreinte mensuelles	
octobre	1750000
novembre	1750000
décembre	1750000
remboursement AFD (avance trop perçue)	2999686
remboursmt factures payées par Cirad	1550680
Total prévisions de dépenses au 31,12,1999	12800366 FCFA
Un ajustement sera nécessaire au terme effectif du projet	
Financement à prévoir sur URDOC phase 2	
Mémoire avec versement direct au Cirad	9652021 FCFA